



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

## **Communiqué de presse**

### **Informations brèves du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)**

*Bienne, le 18 février 2009*

Le CAF s'est réuni en séance plénière le 18 février à Bienne et a pris position sur les sujets suivants :

#### **Adoption des objectifs 2009 du CAF**

Le plénum du CAF a approuvé à l'unanimité les objectifs 2009 qui lui ont été soumis hier. Parmi ceux-ci, citons le rôle que le CAF sera amené à jouer dans la mise en place de la future Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux. Le CAF a pris connaissance du rapport soumis en consultation et se prononcera en avril 2009. D'autre part, il aura à étudier les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne, dont la publication est prévue en mai 2009. D'entente avec les autorités municipales de la ville de Bienne et celles d'Evilard, il devra faire valoir les intérêts de la population francophone du district. Le CAF et le CJB se sont également mis d'accord sur quatre objectifs qu'ils poursuivront en commun cette année afin de continuer leur fructueuse collaboration.

#### **Prise de position sur de la stratégie de la formation du canton de Berne**

Le plénum du CAF a pris position sur la stratégie cantonale de la formation mise en consultation par la Direction de l'instruction publique et a approuvé celle-ci dans son ensemble. Il l'a complétée par un certain nombre de remarques importantes. Tout d'abord, il estime que la sauvegarde du bilinguisme au niveau cantonal est un défi majeur, en particulier le maintien des filières de formation francophones dans les établissements de formation professionnelle bilingues de la ville de Bienne. Il a également réitéré son soutien aux filières de formation bilingues développées par les établissements publics situés dans le district de Bienne. Il a ajouté que le nombre d'élèves en rupture avec l'école est en augmentation, que les enseignants peuvent être déstabilisés face à cette situation et qu'il est important d'apporter des solutions concrètes à ce problème. Concernant la scolarité obligatoire, il a demandé à la Direction de l'instruction publique d'engager des personnes qualifiées pour dispenser des cours d'éducation sexuelle dans les écoles. Concernant la HEP-BEJUNE, il estime que toutes les mesures proposées par le canton doivent renforcer le site biennois dans le cadre de la restructuration qui a été prévue pour cette institution. Enfin, il a apporté son soutien au projet « Education et culture », dont l'objectif est de tisser des liens entres ces deux domaines.

## **Prise de position au sujet de l'Ordonnance sur la suppléance des préfets et des préfètes (OSPr)**

La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne a mis en consultation un projet d'ordonnance sur la suppléance des préfets et des préfètes auprès de ses partenaires. Le CAF a salué la volonté de représentation équitable des deux langues officielles lors de la désignation de la suppléance dans le futur arrondissement de Bienne. Toutefois, il a demandé que le projet d'ordonnance mentionne très clairement que le poste de suppléant du préfet de l'arrondissement de Bienne soit indépendant de tout autre et qu'il ne s'agisse pas d'une fonction qui pourrait être attribuée à un autre membre de la future préfecture, à un autre préfet ou à un autre membre de la chancellerie. Puisque le nouvel arrondissement administratif bilingue de Bienne comptera un plus grand nombre d'habitants francophones, le CAF a demandé que le personnel francophone au sein de la préfecture soit renforcé, de même que le service de traduction de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.

### **Note aux rédactions :**

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:*

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, au 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*

Annexes : - Objectifs 2009 du CAF et objectifs communs CAF-CJB